

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES**

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

**AGENCE NATIONALE DES EVALUATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

ANTENNE REGIONALE DE L'OUEST

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Prescription n°2026-29 MAERAH/SG/ANEVE/ARO
portant émission d'avis favorable du projet de réhabilitation
des locaux de l'actuelle Direction de l'Agriculture, de l'Eau,
des Ressources Animales et Halieutiques du Djôrô et
bâtiment de l'élevage/ Province du Poni/ Région du Djôrô
au profit du Projet des Chaînes de Valeurs Intégrées de
l'Elevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF)

Tél : 44 44 44 10/70 10 42 69

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DES EVALUATIONS
ENVIRONNEMENTALES**

Suite à la demande formulée par le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs
Intégrées au Burkina Faso (PDCVIE-BF) en date du 24 avril 2026, se référant :

- au décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA
MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures
de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de
l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- au décret n°2024-0192/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP du 07 mars 2024 portant
approbation des statuts de l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales ;
- à l'arrêté n° 2024-878/MEEA/SG/ANEVE du 21 août 2024 portant attribution,
organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Evaluations
Environnementales (ANEVE) ;

- à la délibération no 2025-014/MEEA/SG/ANEVE/CA du 20 mars 2025 portant tarification des frais de traitement et de validation des dossiers d'évaluations environnementales et sociales.

Emet un avis favorable de réhabilitation des locaux de l'actuelle Direction de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources Animales et Halieutiques du Djôrô, et le Bâtiment d'élevage/Province du Poni/Région du Djôrô au profit du Projet des Chaînes de Valeurs Intégrées de l'Elevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF)

Les coordonnées géographiques de site de réhabilitation des locaux sont mentionnées dans le tableau suivant :

Zone 30P UTM WGS 84		
Sommets	X	Y
B1	479645	1142023
B2	479630	1141931
B3	479288	1142105
B4	479664	1142301

Source : rapport de séance de validation de fiches de screening environnemental, février 2026, page 4 et 5.

Cependant, au regard des risques de pollutions, nuisances et autres inconvénients inhérents aux activités à mener, sans préjudice d'autres dispositions officielles en vigueur, le Projet des Chaînes de Valeurs Intégrées de l'Elevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF) est tenu à la mise en œuvre effective pendant la phase des travaux, de l'ensemble des recommandations ci-après aux fins d'une bonne intégration environnementale et sociale du projet :

- respecter les us et coutumes de la localité ;
- obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès de l'administration pour la mise en œuvre du projet ;
- disposer d'une boîte à pharmacie au profit du personnel ;
- réduire au minimum les nuisances sonores afin d'assurer la quiétude et la tranquillité des populations riveraines ;
- mettre en place un dispositif de collecte et de gestion des déchets solides et assurer leur enlèvement par une structure agréée ;
- installer des panneaux de signalisation temporaire sur les chantiers ;
- réaliser et entretenir un aménagement paysager ;
- équiper les travailleurs d'EPI pendant les travaux et exiger le port.

Il reste entendu que le Projet de Développement et des Chaînes des Valeurs Intégrées au Burkina Faso (PDCVIE-BF), promoteur du présent projet est responsable de toute atteinte à l'environnement qui pourrait survenir du fait de ses activités.

L'administration se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés pour s'assurer du strict respect des mesures de préservation de l'environnement.

Bobo Dioulasso, le **15 JUIN 2026**

Pour le Directeur Général de l'ANEVE et
par délégation le Chef d'Antenne de
l'Ouest



Oumarou SAWADOGO

Ampliation :

- ANEVE (Siège) ;
- SG/MAERAH ;
- DRAERAH/ Djôrô ;
- A/C.